

# Procès verbal du conseil d'école du 28 février 2023 de l'école élémentaire du Clos Joury de Le Rheu

## Personnes présentes :

Représentants de la municipalité :

M. Carlo , Directeur Général des Services  
Mme Pitois, adjointe à l'éducation  
Mme Salmon, responsable des services périscolaires

Représentant de l'ALSH / LLO :

M. Sergeant, coordinateur périscolaire et directeur ALSH

Enseignants :

Mme Malville, Mme Sohier, Mme Mahéo (enseignante et directrice), Mme Houssay, Mme Brune, Mme Maréchal, M. Huon, Mme Bîteau, M. Poislane

Représentants des parents d'élèves :

Mme Houix, M. Renaudeau, Mme Renault, M. Briand, Mme Beaulieu, Mme Souchet, M. Tasserie, Mme Bizeul

## Personnes excusées :

Mme Pétard-Voisin, Maire de Le Rheu  
Mme Melou, conseillère municipale  
Mme Hervé-Schuters, Inspectrice de l'Education Nationale  
M. Allenet, Mme Hervé-Lemaître, M. Angèle, Mme Rault, M. Stoeckel, M. Dechaize, Mme Le Fellic, représentants de parents d'élèves  
Mmes Corfa et Chevillard, enseignantes

Le secrétariat de séance est assuré par M. Huon, enseignant.

Le conseil débute à 18h15.

La directrice commence par remercier les différents membres du conseil d'école pour leur présence.

Elle informe de l'arrivée dans l'équipe de Mélissa MOUGEOT qui exerce son service civique à l'école maternelle et élémentaire jusqu'au mois de juillet. Elle assure la gestion des absences en lien avec les familles et les enseignants, accompagne les classes lors de sorties scolaires, prend en charge des élèves ou des groupes d'élèves.

### ● Approbation du procès-verbal du premier conseil d'école

La directrice soumet le procès-verbal du premier conseil d'école du mardi 18 octobre 2022 à l'approbation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### ● Santé

#### Service sanitaire

Au mois de mai, 2 groupes de 4 étudiants en médecine et dentaire interviendront dans le cadre du service sanitaire :

- auprès des élèves de CP et de CE1 sur le thème de l'alimentation avec un temps de présentation et d'échange avec les familles
- auprès des élèves de CE2, CM1 et CM2 sur le thème de l'usage des écrans en lien avec l'attention et la mémoire.

## Bilans infirmiers et intervention de prévention

L'infirmière scolaire a pu réaliser les visites de prévention des CE2 et des élèves des autres niveaux pour lesquels nous avons proposé un bilan aux familles. Elle a pu orienter certains enfants vers des spécialistes pour des bilans plus spécifiques. Elle terminera début mars les bilans infirmiers et rencontrera les enseignants de CM dans le cadre de la préparation d'une séance de prévention sur le thème de l'éducation à la sexualité et de la puberté.

### ● Projets des classes

1. Les classes de CP et de CE1  
Projet musique : Brésil  
Temps fort avec un orchestre de cuivres : samedi 18 mars  
Projet découverte des modes de vie d'autrefois : journée à Poul-Fetan le vendredi 26 mai
2. Les classes CE2 et de CE2/CM1  
Sortie à l'opéra au mois de décembre  
Projet musique et spectacle au mois de juin  
Rencontre avec des CE2 de Cleunay pour la classe de Mme Brune
3. Les classes de CM1/CM2  
Projet musique avec spectacle le 11 avril  
Séances de rugby et tournoi fin juin  
Projets de liaison 6ème et visite du collège : mathématiques et lecture selon les classes

### ● Partenariat avec la municipalité

#### Travaux et investissements

Mme Mahéo indique ne pas avoir encore reçu de réponses aux demandes d'investissement transmises pour l'année 2023. Parmi les demandes transmises :

- le renouvellement des structures dans la cour. Les parents ont d'ailleurs également fait remonter ce besoin

- la poursuite de la rénovation des salles de classes du bâtiment 1 et de l'ancienne grande salle périscolaire reconvertie en salle polyvalente où se déroule le conseil d'école.

M. Carlo répond que les arbitrages financiers seront pris le 20 mars par les élus. Il évoque les coûts de l'énergie qui pèsent considérablement dans le budget cette année et obligent la municipalité à limiter et prioriser les dépenses dans le cadre du nouveau budget.

Mme Mahéo évoque deux difficultés particulières :

- le problème récurrent d'ouverture et de fermeture du petit portail avec le visiophone. Le système fonctionne très mal, obligeant le plus souvent les enseignants ou les élèves à se déplacer jusqu'à une quinzaine de mètres du portail pour déclencher l'ouverture avec le badge, parfois jusqu'à une dizaine de fois par demi-journée, chaque enseignant assumant cette charge une demi-journée par semaine. Elle demande que le système d'ouverture à distance avec le téléphone portable soit résolu ainsi que le temps d'ouverture du portail allongé pour éviter qu'il se referme avant que les parents n'aient pu l'ouvrir.

- le problème de la surveillance de la cour dont l'espace s'est agrandi depuis la mise en service du nouveau bâtiment périscolaire et extra-scolaire. La demande avait déjà été faite d'installer une séparation entre la cour et la partie herbée côté collège. L'équipe réitère la demande d'une séparation qui permettrait de contrôler l'accès des élèves à cette partie de la cour selon la météo et les conditions de surveillance de l'ensemble de la cour. De même pour le nouvel espace entre le nouveau bâtiment et le bâtiment scolaire. En effet, la surveillance de cette partie de la cour n'est pas possible sur les temps de cour où l'ensemble des classes est présent.

M. Carlo prend bonne note de toutes les demandes qui seront étudiées et auxquelles des réponses adaptées seront données.

### Ouverture et fonctionnement de l'Arbre aux papillons

Mme Salmon présente la nouvelle organisation des services périscolaires.

\* Ouverture de L'arbre aux papillons depuis le 12 décembre.

\* Le service du midi se déroule de 12h à 13h50 en service continu.

\* Le soir, deux services de goûter. Les classes du 1<sup>er</sup> bâtiment au 1<sup>er</sup> service et celles du 2<sup>ème</sup> bâtiment au 2<sup>ème</sup> service. Puis proposition d'activités. Les enfants vont dans les différentes salles en fonction de l'activité choisie.

### Bilan du fonctionnement des services périscolaires

#### Effectifs

	Janvier précédent (2022)			Décembre 2022 / janvier 2023		
	Mini	Maxi	Moyenne	Mini	Maxi	Moyenne
Matin	10	25	17	15	27	21
Midi	115	162	140	148	163	156
Soir	57	88	75	46	84	73

#### Animations

Mme Salmon présente les différents projets et ateliers périscolaires.

- Intervention Unis Cité (association service civique solidaire)

Objectif : sensibiliser les enfants et le personnel au gaspillage alimentaire

- Ateliers yoga, couture, créatif

- Proposition de divers ateliers minutes sans inscription (pot grenouille, peinture sur vieux livres...)

- Projet « Ma planète idéale » projet commun pour tous les sites périscolaires de la ville

Les enfants ont imaginé leur planète idéale, « La Tri planète »

Elle ajoute qu'un temps fort a été proposé lors de la dernière semaine avant les vacances sous forme de chasse au trésor. Ce temps fort sera proposé de nouveau.

#### Ateliers prochaine période

Lundi : Théâtre CP/CE1

Mardi : Carnaval Tous niveaux

Jeudi : Crochet CE2/CM1/CM2

Mme Mahéo revient sur l'ouverture de L'Arbre aux papillons. Elle précise que ce bâtiment accueille les enfants de l'école sur les temps périscolaires et les enfants de toutes les écoles de la commune fréquentant le Centre de Loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Les enfants et l'ensemble des partenaires, personnels périscolaires, enseignants et parents, se réjouissent de sa mise en service et de la qualité du bâtiment.

En revanche, après des demandes d'utilisation ponctuelles transmises dès le mois de décembre, les enseignants se sont vus refuser l'accès à la salle de psychomotricité pour accueillir un spectacle proposé par Agora, des séances de musique lorsque la salle d'orchestre de l'école de musique de La Flume ne pouvait pas nous accueillir et une formation d'enseignants sur le temps scolaire.

L'équipe ne comprend pas ce refus et exprime sa déception tant sur la forme que sur le fond. En effet, après des demandes répétées entre décembre et janvier, la réponse n'est parvenue à l'école

que le lundi 6 février dans l'après-midi pour une première utilisation sollicitée le mardi 7 février au matin. L'argument avancé était celui des espaces disponibles dans les locaux de l'école, ce qui n'était pas le cas puisque la salle polyvalente était utilisée jusqu'à la mi-décembre comme cantine. Heureusement, les personnels des services techniques et de l'entretien se sont mobilisés pour la mettre à notre disposition en évacuant le mobilier de cuisine qui y était resté et en la nettoyant pour permettre de nouveau son utilisation.

La directrice souhaite une clarification sur cette question. Mme Pétard-Voisin et Mme Pitois ont indiqué dans un courrier du 10 février qu'elle serait mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GT avec les écoles. Nous demandons de connaître les motifs de refus, les motifs qui pourraient être retenus pour solliciter son utilisation ainsi que la procédure de demande d'utilisation puisque les demandes antérieures n'ont pas été traitées dans un délai raisonnable (2 mois).

La directrice demande enfin le nom de la personne responsable de la sécurité de ce bâtiment pour s'assurer que, bien qu'il soit situé dans l'enceinte scolaire, elle ne doive pas en assurer la sécurité au même titre que les autres bâtiments scolaires. Elle rappelle à la municipalité que dans ce cas, elle ne modifiera pas le PPMS de l'école et considérera le bâtiment comme un bâtiment public distinct de l'école qui sera uniquement ajouté à la liste des bâtiments de possible mise à l'abri en cas de besoin, au même titre que l'école maternelle, la crèche, le Cossec...

La directrice soulève aussi les difficultés de surveillance engendrées par l'agrandissement de la cour et l'installation d'une zone en retrait (cabane, troncs) difficilement visible de la cour principale. Elle note aussi le danger potentiel des lumières sur pieds installées entre le nouveau et l'ancien bâtiment (l'un est d'ailleurs déjà descellé). Les équipes enseignantes et périscolaires souhaitent conjointement établir des règles d'accès à cet espace et solliciteront l'installation d'une ganivelle si besoin, de même que le long de la zone herbeuse entre l'école et le chemin qui longe le collège.

M. Carlo présente d'abord ses excuses, la demande de Mme Mahéo du mois de décembre ayant été négligée par les services. Il précise ensuite que c'est un bâtiment mutualisé à vocation prioritairement périscolaire. La municipalité organisera prochainement un temps de travail pour définir collectivement les modalités d'utilisation de la salle. M. Carlo s'engage à ce que l'école ait accès à ce bâtiment selon les modalités qui seront établies et qui ne l'ont pas été en amont faute d'anticipation. Il indique ensuite que la sécurité du bâtiment incombe à Madame la Maire et en aucun cas à Mme Mahéo, ne s'agissant d'un bâtiment scolaire. Il précise enfin qu'une limitation de type ganivelle sera réalisée pour garantir des conditions de surveillance satisfaisantes de l'espace de la cour.

- Perspectives pour l'année 2022 / 2023

Effectifs constatés au 28 février 2023

CP	Mme Malville	19
CP/CE1	Mme Sohier	21
CP/CE1	Mmes Chevillard et Mahéo	21
CE1	Mmes Houssay et Corfa	21
CE2	Mme Brune	25
CE2/CM1	Mme Maréchal	25
CM1/CM2	M. Huon	26
CM1/CM2	Mme Biteau	28
CM1/CM2	M. Poislane	26
		TOTAL : 212

## Perspectives d'évolution des effectifs pour l'année 2022 / 2023

La directrice présente la projection par glissement des cohortes en fonction des effectifs actuels et des arrivées prévues de CP. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine sont en légère baisse pour le moment.

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
42	38	44	38	44	206

M. Mahéo précise que l'école n'est pas concernée par une mesure de carte scolaire.

M. Carlo explique le fonctionnement des « zones tampons » pour répartir au mieux les élèves dans les différentes écoles de la ville. Dans ces zones, l'affectation des élèves n'est pas déterminée dans une école en particulier et l'affectation se fait en fonction de l'examen des effectifs des écoles dans le but d'éviter des fermetures de classes.

À la demande de M. Tasserie, Mme Pitois indique que les familles concernées par les zones tampons en comprennent le principe et qu'il n'y a pas problème particulier. Elle précise que la mairie est attentive aux situations particulières comme le regroupement des fratries sur le même site scolaire.

### ● APE

Mme Houix transmet les informations concernant l'APE :

- Fête des écoles le samedi 1<sup>er</sup> juillet sur le site du Clos Joury pour la deuxième année consécutive. Le lieu est jugé plus adapté.
- L'APE sera présente au carnaval le 25 mars avec une vente de gâteaux et boissons. Un appel à bénévoles sera adressé par mail aux familles.
- La chasse aux œufs est annulée cette année en raison d'une indisponibilité du lieu.

### ● Questionnaire aux familles et questions diverses

#### **Présentation par les familles des réponses aux questionnaire distribués par M. Tasserie**

121 réponses sur 178 questionnaires distribués, soit 68 % de réponses.

Les parents annoncent qu'ils feront un retour des résultats aux parents ainsi que des réponses apportées.

Le problème de la boue dans la cour est évoqué par les parents. La municipalité énumère différentes solutions : revêtement de type « bitume » peu compatible avec la présence d'arbres, revêtement d'herbe synthétique coûteux et pouvant poser des problèmes d'allergie, ajouts de copeaux, fermeture des espaces en herbe ou en terre. Aucune solution ne paraît idéale, la solution privilégiée par les services municipaux est le statu quo dans l'attente d'une solution idéale. Les enseignants rappellent qu'un système de « bonhomme rouge » est mis en place pour limiter l'utilisation des espaces boueux de la cour selon la météo mais que ce système n'est pas toujours respecté malgré des rappels fréquents aux élèves. Les familles sont appelées à rappeler à leurs enfants de se conformer au respect de cette limitation mise en place pour limiter les chutes et changements de vêtements sales.

Les parents soulèvent aussi la question de l'usage des structures de jeux qui vieillissent. M. Carlo rassure les parents sur les structures de jeux présentes dans la cour, elles sont vérifiées chaque année par un organisme indépendant. Mme Mahéo demande que le rapport de vérification lui soit adressé. M. Carlo indique que ce sera fait. La municipalité a toutefois bien conscience de l'ancienneté de ces jeux. La mairie précise qu'est organisé le renouvellement des jeux par ordre de priorité dans les différentes écoles.

Mme Mahéo ajoute qu'une réflexion est en cours sur l'utilisation des espaces de la cour de récréation, notamment pour répondre à une égalité filles/garçons. Les enseignants y réfléchissent et y associeront les représentants des élèves au prochain conseil des élèves. En effet, la multiplicité des terrains de sport / jeux empêche l'utilisation de certains espaces de cour qui pourraient être plus mixtes s'ils étaient laissés « libres » d'utilisation à certains moments.

M. Sergeant ajoute que ce sujet est aussi travaillé avec les enfants avec les animateurs du Centre de loisirs afin de privilégier un usage équilibré des espaces et des terrains en fonction du genre mais aussi de l'âge.

Les parents d'élèves posent le problème de la piste cyclable près de l'entrée de l'école. Les élèves doivent traverser la piste cyclable pour sortir de l'école. Les parents proposent l'installation d'un panneau « pieds à terre ». La municipalité n'y est pas favorable. M. Carlo indique que l'Association partenaire sur les voies cyclables sera consultée sur cette question.

La hauteur de la clôture est évoquée. La municipalité indique qu'elle sera progressivement relevée à la hauteur recommandée (2m). Dans ce cadre, la position du portail de sortie donnant sur la piste cyclable pourra être évoquée.

Les parents évoquent ensuite le sujet de l'aide aux devoirs. Mme Pitois indique que la municipalité n'a pas trouvé de moyens pour le mettre en place pour le moment, les bénévoles de l'association intervenant individuellement auprès des élèves sur un lieu extérieur aux écoles.

La prise en charge de ces temps d'aide pourrait être confiée à des jeunes exerçant un service civique mais le temps horaire ne serait pas compatible avec un service complet.

Mme Mahéo propose de contacter l'association d'aide aux devoirs pour proposer l'expérimentation d'un accompagnement par groupe d'élèves sur un site scolaire.

La question des quantités de nourriture est rapportée par les parents. Elles sont jugées trop justes par certains enfants. En complément, bon nombre de familles remontent la très bonne organisation et la qualité des repas servis.

Mme Salmon et Mme Pitois rappellent que les quantités sont établies selon les préconisations de la réglementation GEMRCN auxquelles se conforme M. Bouloire, le responsable de la restauration. Mme Salmon ajoute que selon le menu, les enfants réclament plus ou moins de suppléments, certains plats étant moins appréciés que d'autres. Cependant, les grammages suivent toujours les recommandations.

Les parents reviennent aussi sur les conditions de réservation des services périscolaires, notamment le délai de réservation de 7 jours jugé trop court. Ils demandent que ce délai soit diminué et que le système de réservation soit assoupli, notamment pour les parents qui ont des changements de plannings à moins de 7 jours (attestation employeurs) et pour les certificats médicaux difficiles à obtenir.

Mme Pitois annonce qu'un groupe de travail va être organisé sur le sujet et justifie le délai de 7 jours pour éviter le gaspillage alimentaire.

Les parents sollicitent une modification de l'emplacement de la boîte aux lettres de l'APE. La question de son meilleur emplacement n'étant pas encore fixé pour permettre un accès plus facile des parents tout en garantissant la sécurité des dépôts, la demande sera transmise ultérieurement.

Mme Mahéo, Mme Pitois, M. Sergeant et Mme Salmon reviennent sur les thèmes ou questions qui ont été transmises en amont du conseil d'école et qui n'auraient pas été abordées jusqu'ici (questions en italique et **réponses ou remarques en gras**).

#### \* Modification du rythme scolaire

*Est-ce que les enseignants ou la mairie auraient un premier ressenti sur le changement du rythme scolaire ? (Fatigue enfants, organisation des familles...)*

*Est-ce que la mairie peut nous évoquer le taux de fréquentation du centre de loisir par rapport aux années précédentes ?*

*Est-ce que la problématique du manque de places du mercredi à l'accueil de loisir a été réglée ? sur l'ensemble des demandes des familles ?*

*Est-ce qu'il y a eu des remontées des familles au niveau de l'école ou de la mairie concernant le surcoût engendrés par ce nouveau rythme ?*

*Les parents élus s'interrogent sur le surcoût engendrés par ce nouveau rythme sur les familles et leur ressenti par rapport à cela.*

**Mme Mahéo indique que le rythme scolaire est satisfaisant pour les élèves et les enseignants. Si les élèves ont des moments de fatigue, avant les vacances par exemple, les baisses d'attention observées en fin de semaine avec le rythme précédent ne sont plus aussi marquées. De même en début d'après-midi, les élèves reviennent moins énervés du temps périscolaire du midi.**

**M. Sergeant indique que le problème de manque de place pour l'accueil de loisirs est résolu pour la tranche d'âge des élèves élémentaires accueillis sur le site de L'arbre aux papillons. La moyenne de fréquentation est de 84 enfants accueillis pour 100 places. En revanche, il précise que le problème de manque de places persiste pour les élèves de maternelle accueillis sur le site de La Cranais.**

\* Conditions de réservations des services périscolaires

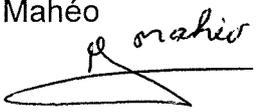
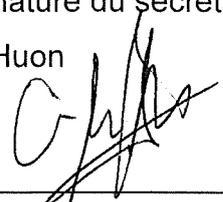
- Est-ce qu'il est possible de suivre les demandes d'annulation au niveau portail famille ? Si oui, est-ce fait ?
- Est-ce que les demandes d'inscription en dessous de 7 jours sont suivies ? A combien s'élèvent-elles et combien par rapport aux années passées ?
- Est-ce qu'il y a eu des remontées au niveau de l'école ou de la mairie concernant le surcoût engendrés par ce système de réservation pour les familles ayant des situations professionnelles atypiques ou des situations personnelles inconfortables avec ce mode réservation ?
- nombre de repas quotidiens servis, mais non réservés à l'avance (dans les 7j avant les repas)
- nombre de repas quotidiens réservés mais non servis (absence)
- nombre d'enfants accueillis quotidiennement sur le temps périscolaire matin, mais n'ayant pas réservé dans les 7j avant préalablement.
- nombre d'enfants accueillis quotidiennement sur le temps périscolaire soir, mais n'ayant pas réservé dans les 7j avant préalablement.

**Mme Pitois indique que la transmission des éléments précis demandés serait trop longue dans le cadre du conseil d'école. Elle a annoncé qu'un groupe de travail sera réuni sur ce sujet et que les réponses précises pourront être apportées.**

\* Est-ce qu'il est prévu de laisser les enfants aller dans la cour de l'école sur les temps périscolaires?

**Mme Salmon indique que la cour est utilisée sur les temps périscolaires. Cependant, la découverte des locaux de L'arbre aux papillons et la saison ont fait que la cour a été moins utilisée en période hivernale.**

**Date du prochain conseil d'école : jeudi 22 juin 2023 à 18h15**

Fin du conseil d'école à 20h30	Signature de la directrice, Mme Mahéo 	Signature du secrétaire de séance, M. Huon 
-----------------------------------	---	--